

À Sainte-Mère-Église, la filière d'enseignement général et professionnel du collège a créé son logo



Les élèves Hugo et Esteban, Estelle Audouard directrice de la Segpa au collège Saint-Exupéry à Sainte-Mère-Église (Manche), ont présenté mardi 6 février 2024, le logo qui démarque la filière. Ouest-France

La filière Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté) du collège Saint-Exupéry, à Sainte-Mère-Église (Manche) se démarque par un logo créé en classe d'arts plastiques et présenté mardi 6 février 2024. Il figurera, entre autres, sur des gobelets destinés à la vente et les dossiers envoyés aux entreprises.

« **C'est notre premier projet réalisé en classe d'arts plastiques** », expliquent Hugo et Esteban, élèves de 5^e en filière Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté) du collège Saint-Exupéry, à Sainte-Mère-Église (Manche). « **Notre professeur nous a demandé si on voulait**

faire un logo pour représenter la Segpa. On en a dessiné plusieurs et après, nous avons voté pour celui qui nous plaisait le plus. » Inspiré du Petit prince, celui dessiné par leurs camarades Maeva et Maéys a été choisi.

Des gobelets écoresponsables à vendre

Ce logo a été décliné sur un gobelet écoresponsable, à l'instar des gobelets vendus lors des festivités du 6 juin. « **Nous en avons commandé 200. Ils sont fabriqués à Nantes (Loire-Atlantique).** » L'idée est de les utiliser lors de sorties scolaires mais aussi de les vendre. « **À 2 € pièce. Les personnes intéressées peuvent les commander au collège en s'adressant à Madame Audouard, notre directrice** ». Laquelle précise : « **L'argent récolté sera affecté au foyer éducatif du collège.** »

Des flyers destinés aux entreprises

On retrouve également ce logo sur les dossiers envoyés aux entreprises pour solliciter le versement de la taxe d'apprentissage. Des dossiers également élaborés en classe d'arts plastiques. « **Nous les joindrons au courrier habituel que nous envoyons,** précise la directrice Estelle Audouard. **Cette taxe d'apprentissage nous permet de former et de qualifier les élèves que nous accompagnons.** » Notamment dans le cadre des deux ateliers d'enseignement dont dispose le collège : l'atelier hygiène et alimentation, initiant les élèves aux métiers de bouche et l'atelier habitat, qui forme aux métiers du bâtiment et des travaux publics. « **La taxe d'apprentissage va directement à la filière Segpa. Elle permet de faire fonctionner la cuisine et l'achat de produits d'entretien dans un cas et l'outillage et petit matériel dans l'autre.** »

Lire aussi : [Une réussite sans précédent au collège de Sainte-Mère-Église](https://panorapresse.ouest-france.fr/article/aa05510e-c59a-11ee-bfe6-fbc37e462228)

Certaines entreprises versent déjà cette taxe d'apprentissage mais avec ce dossier conçu par les élèves, « **nous espérons en toucher d'autres** ».